

Il importe tout d'abord, a-t-il déclaré, d'aider les cultivateurs à se remettre sur pieds. Deuxièmement, il a formulé une proposition, que le service de l'impôt sur le revenu pourra étudier, demandant qu'on exempte les cultivateurs de l'impôt sur le revenu pour cette année. Ils disent avoir assez de difficultés sans être tourmentés par les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu. Toutefois j'imagine que la plupart ont déjà acquitté cet impôt. Troisièmement, ils demandent l'adoption de ce programme à longue portée en vue de l'établissement de digues et d'installations pour enrayer l'inondation.

Les honorables membres ont aussi manifesté le plus vif intérêt. Je suis sûr que tous les députés de la Colombie-Britannique,—qui parfois, je le sais, font valoir bruyamment leurs revendications,—sont reconnaissants du grand intérêt que les représentants de toutes les parties du pays ont manifesté à l'égard du malheur extraordinaire qui a fondu sur les terres agricoles les plus riches de la Colombie-Britannique.

Je termine en demandant encore une fois qu'on applique immédiatement la troisième partie du programme que le premier ministre a annoncé le 9 juin, et qu'on dise bien clairement aux cultivateurs quelles mesures de rétablissement les deux gouvernements entendent inaugurer.

M. E. D. FULTON (Kamloops): La Chambre, je le sais, a écouté avec un profond intérêt l'exposé révélateur et pratique du député de Vancouver-Nord (M. Sinclair). Révélateur, parce qu'il a expliqué les circonstances entourant les inondations de cette année, et pratique parce qu'il indique au Gouvernement les démarches à prendre afin d'assurer le rétablissement des cultivateurs de la vallée du Fraser comme des autres régions inondées de la Colombie-Britannique.

Toutefois, il a oublié certaines choses. Outre ce qu'il a dit, il est certaines questions au sujet desquelles la population de cette province aimerait avoir une déclaration du Gouvernement. Elle aimerait d'abord savoir si les secours que le Gouvernement fournira profiteront aussi à ces régions de la province qui ont subi de grands dégâts mais qui ne se trouvent pas dans le delta du Fraser. Le premier ministre n'en a pas parlé dans sa déclaration du 9 juin, mais l'honorable préopinant vient d'en parler. La déclaration du premier ministre ne concernait que les secours et le rétablissement dans la vallée du Fraser. Comme je lui demandais si les mêmes remèdes s'appliqueraient aux autres endroits inondés, le premier ministre a répondu:

Ma déclaration a trait aux inondations dans la vallée du Fraser seulement.

Je lui ai demandé ensuite s'il y avait ou s'il y avait eu des pourparlers au sujet des autres régions endommagées, à quoi il a répondu qu'on avait songé à la question mais "sans prendre de décision." Les populations de l'intérieur de la province, à partir de ma circonscription, des vallées des rivières Thompson, de la vallée Nicola, de Lillooet sur le haut Fraser, des districts de Kootenay, des villes de Kimberley et Trail ainsi que, dans une certaine mesure, de Revelstoke, qu'ont frappées ou qui menacent les inondations,—aimeraient vivement savoir si elles doivent bénéficier prochainement et au même titre que celle de la vallée du Fraser de l'aide prévue pour la prévention des inondations, la réfection des ouvrages destinés à retenir les eaux ou la réparation des dommages subis. L'honorable préopinant soutient que le troisième point de la déclaration du premier ministre, touchant l'aide et l'indemnisation, devrait faire l'objet d'une déclaration très prochaine. C'est aussi tout à fait mon avis. J'estime de plus que le reste de la province a droit aux mêmes égards que les habitants du delta du Fraser. Elle les obtiendra sans doute. Elle a aussi le même droit de savoir à quoi s'en tenir.

Un autre aspect de la question qui intéresse la population de notre province a une portée plus vaste, ainsi que l'a fait remarquer l'honorable député de Vancouver-Nord. Elle est cependant urgente. Quelles mesures entend, en effet, prendre le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement provincial, pour prévenir la répétition de tels désastres? Je ne dirais pas que l'honorable député de Vancouver-Nord a minimisé l'importance de l'aménagement de barrages; mais il a dit que les barrages ne sauraient prévenir les inondations. Il cite l'exemple des deux barrages du Columbia. Je conviens que les seuls barrages surtout ceux du Columbia, aménagés dans le bas d'un fleuve, ne peuvent empêcher des inondations extraordinaires comme celles que nous avons eues cette année. Mais il n'en irait plus de même de barrages aménagés à la tête des cours d'eau qui seraient, dans bien des cas, transformés en lacs dont l'élévation du niveau de quelques pieds seulement retiendrait une énorme quantité d'eau. Ne serait-ce pas un excellent moyen de prévenir les soudaines crues comme nous en avons eu cette année et les terribles conséquences qui ont suivi? Un programme de cette nature s'impose en Colombie-Britannique.

La Chambre apprendra sans doute avec intérêt que, d'après les dernières dépêches aux journaux, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a vanté, en Saskatchewan, les immenses